

ANNEXE II
GRILLE DE VALEUR LOCATIVE D'UN LOGEMENT

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MAISON - TYPE F5	NOTE EN POINTS	ELEMENTS CONSTITUTIFS DU LOGEMENT CONSIDERE	NOTES EN POINTS
Une salle de séjour	7		
Une cuisine	3		
Quatre chambres (5 points par chambre)	20		
Une salle de bains aménagée (carrelée, lavabo, bidet, douche et baignoire)	7		
Un WC intérieur (fosse septique ou tout à l'égout)	7		
Un chauffage central avec installation étudiée et rationnelle	8		
Isolation générale (murs, menuiseries, double-vitrages, sous-toiture)	20		
Sous-sol, garage	7		
Situation dégagée des bâtiments d'exploitation	5		
Bonne conception de la répartition des pièces	3		
Sols : carrelage et revêtements adaptés, résistants et faciles d'entretien	3		
Electricité en très bon état et conforme aux normes françaises (NF)	4		
Ouverture de dimensions standard, volets	6		
TOTAL	100/100	TOTAL DU LOGEMENT CONSIDERE : N =	/100

Coefficient d'adaptation - F4 = N x 0,90 - Note définitive du logement considéré

F3 = N x 0,80

F2 = N x 0,70